



**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration**

Séance du 8 janvier 2018

Membres en exercice : 5
Présents : 3
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
11/12/2017

Délibération n° B 2018-3

**Mise à jour des prix, barèmes, tarifs au 1^{er} janvier 2018 (suite) : - grille tarifaire Délégation
Départementale de la Croix Rouge - grille tarifaire de l'Association Départementale de la
Protection Civile**

L'an deux mille dix-huit, le huit janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Daniel BOURGEOIS, Clément PERNOT.
Etaient excusés : Messieurs Bernard AMIENS et François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration n° 2014-40 du 17 décembre 2014, relative à l'approbation et à la signature de conventions tripartites d'assistance technique dans le cadre de l'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (ORSEC), dont celle concernant la Croix Rouge Française, et n° C 2015-18 du 29 juin 2015 concernant la convention avec l'Association Départementale de la Protection Civile ;

Vu les conventions tripartites subséquentes signées en janvier et juin 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2016-8 du 21 janvier 2016 relative à la mise à jour des tarifs de la Croix Rouge Française au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-24 du 5 décembre 2017, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

La compétence du Bureau en la matière est issue de la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-24 du 5 décembre 2017, dernière délibération en vigueur lui déléguant certaines compétences.

En application des articles L 725-3 et L 725-5 du code de la sécurité intérieure, des conventions tripartites ont été signées entre l'Etat, le SDIS du JURA et les associations agréées de sécurité civile : Délégation Départementale de la Croix Rouge Française (DDCRF), Association Départementale de Protection Civile (ADPC), Secours Catholique, Spéléo Secours, Association Départementale des Radioamateurs au service de la Sécurité Civile.

Ces conventions précisent les missions qui peuvent leur être confiées, les moyens en personnel et en matériel qu'elles mettent en œuvre, les conditions d'engagement et d'encadrement de leurs équipes, les délais d'engagement, les durées d'intervention et le cas échéant, les modalités financières de la participation de l'association aux missions. Elles sont annuelles et reconductibles. Seules les dépenses directement imputables aux opérations de secours sont prises en charge par le SDIS.

Pour la DDCRF et l'ADPC, des annexes tarifaires à la convention, révisables annuellement existent pour les frais qu'elles engagent dans le cadre des opérations de secours.
La DDCRF n'a pas proposé de modifications pour 2018 (cf annexe 1).
L'ADPC n'a pas proposé de modifications de tarifs pour 2018 (cf annexe 2).

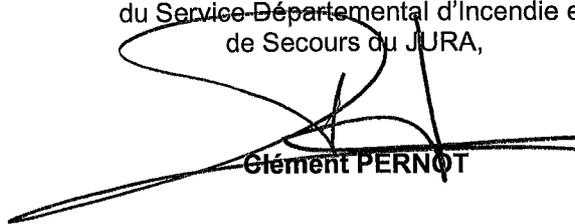
Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider pour l'année 2018 les annexes tarifaires pour la Délégation Départementale de la Croix Rouge Française et l'Association Départementale de Protection Civile.

DECISION N° B 2018-3 DU 8 JANVIER 2018

Le Bureau, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité pour l'année 2018 les annexes tarifaires pour la Délégation Départementale de la Croix Rouge Française et l'Association Départementale de Protection Civile.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 18 JAN. 2018
Affiché le 18 JAN. 2018
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1^{er} trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT